

Original: anglais

DÉCLARATION À LA SOUS-COMMISSION 2, 1ER TOUR

(Document présenté par le Canada)

Le Canada soutient les propositions du Président sur le germon de l'Atlantique Nord (PA2-606 et PA2-607).

Le Canada a examiné la première proposition du Président sur le thon rouge de l'Atlantique Ouest (PA2-608) et celle soumise par les États-Unis d'Amérique (PA2-610).

Nous reconnaissons les limites de l'évaluation actualisée du stock de thon rouge de l'Ouest de 2020 et, afin de remédier à ces limites, le Canada soutient la proposition des États-Unis demandant une évaluation du stock en 2021.

La Commission devrait demander une évaluation complète comme celle qui a été réalisée en 2017, et non une mise à jour intermédiaire ou "tour de manivelle" comme celle réalisée en 2020 où de nouvelles données ont été ajoutées aux modèles de 2017. Le Canada est ouvert à la discussion sur la manière dont cette nouvelle évaluation de stock s'intégrerait dans les travaux du SCRS, y compris en retardant éventuellement d'autres travaux prévus pour 2021 s'il y a moins d'urgence à obtenir des résultats sur d'autres stocks.

Le Canada propose également qu'un expert externe en évaluation de stock soit engagé pour participer à la nouvelle évaluation de stock afin de répondre aux préoccupations concernant le processus d'évaluation existant pour ce stock en incluant la contribution et l'examen d'une expertise externe.

La demande du marché pour le thon rouge de l'Atlantique a diminué en 2020 en raison de la réponse à la pandémie mondiale, comme la fermeture de restaurants et la diminution des voyages et du tourisme. Dans ce contexte, et compte tenu du fait que l'avis provisoire du SCRS pour 2021-2023 suppose que tout le quota inclus dans le TAC de 2020 serait capturé en 2020, le Canada propose une augmentation temporaire du pourcentage maximum de sous-consommation que certaines CPC sont autorisées à reporter, comme le précise le paragraphe 7(a) de la *Recommandation de l'ICCAT concernant un plan provisoire de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest* [Rec. 17-06], de 10% à 25%.